

COMMUNIQUE DE PRESSE

SCAN CARS A LIEGE

Après une phase de test des deux véhicules « scan car » qui avait débuté au mois de février, juste avant la période de confinement, une deuxième phase de test a repris depuis le mois de mai et a permis de régler les derniers petits soucis qui persistaient encore au niveau technique.

Cette dernière phase de test s'étant avérée concluante, dès ce lundi 10 août, les deux « scan cars » sillonneront les rues de la Cité ardente afin de vérifier la légitimité du stationnement des véhicules dans les emplacements réservés (espaces couverts par horodateur, emplacement livraisons, riverains, P.M.R., taxis, police,...) et ainsi permettre une meilleure rotation et donc disponibilité de ces emplacements.

Pour rappel, les amendes adressées par les « scan cars » sont redevances journalières forfaitaires d'un montant fixe de 40 euros